L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 24 FEVRIER 1875. — 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 24 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un terrain dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bienville, Chartres et Douane.

Par A. Gérard, rue Bourbon, entre Douane et Canal—une jument, waggon, harnais, etc.

Par Vincent & Co, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane,—bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy, à l'entrepot No 20 de la rue du Commerce, foin; au Merchants' Warehouse, No 75 de la rue Fulton, Timothy choix de St-Louis.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—marchandises sèches, lingerie et "notions."

Par Nash & Hodgson, tout le contenu d'une boutique de cigares sise coin St-Charles et Commercial Place.

Grand débit de cigares, local, installations, fonds, &c., à l'encan.—MM. Nash et Hodgson, encanteurs, vendent aujourd'hui à 10 heures et demie du matin, le loyer, le débit, les installations et les fonds se composant de 20,000 cigares &c., de l'ancien établissement, au coin des rues St-Charles et Passage du Commerce. Le bail a vingt mois à courir, à un prix très modique. Voyer l'annoncé.

Ale et porter importés—Voir l'avis d'encan de D. E. Morphy.

Foin—Voir l'avis d'encan de D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Mercredi, 24 Février 1875.

VARIÉTÉS.—A midi, London Assurance; le soir, School for Scandal.

ACADÉMIE.—A midi et le soir, Minstrels Haverly.

ST-CHARLES.—Katy Mayhew et Ben Debar.

GLOBE.—A midi et le soir, Can Can.

La logique radicale.

Il faut avouer que la république américaine présente, en ce moment, au monde un bien étrange spectacle peu fait pour donner une idée de la justice et de la logique des gouvernants et des législateurs de l'Union.

En 1872, en vertu d'un ordre arraché par une coterie à un juge ivre et signé à minuit, deux compagnies de soldats des Etats-Unis sont allées la même nuit, à deux heures, quand la population de la Nouvelle-Orléans dormait paisiblement, s'emparer par surprise de la maison d'Etat de la Louisiane. Ce coup de force accompli subrepticement et à l'heure où travaillent d'habitude les malfaiteurs qui dévalisent les maisons, a servi de base à la plus audacieuse usurpation qui ait jamais existé.

Depuis cette époque, l'usurpation a été condamnée par les rapports de plusieurs comités du Sénat et par le refus constant fait par le Sénat d'admettre Pinchback l'élu de la législature usurpatrice, comme sénateur des Etats-Unis. Elle a été condamnée par le comité de la Chambre qui a conclu à la mise en accusation du juge Durell. Elle a été condamnée par les aveux mêmes contenus dans les messages présidentiels, où il était reconnu que le Bureau des retours qui avait déclaré Kellogg et ses législateurs élus, n'avait pu rien faire de légal puisqu'il n'avait jamais eu en sa possession le moindre document de l'élection de novembre 1872.

Enfin, voici le comité sur les élections de la Chambre qui conclut par son rapport, à l'admission de Sheridan, qu'il considère comme ayant été élu représentant de la Louisiane *at large* contre Pinchback. Or, M. Sheridan était sur la liste de la fusion. Reconnaître qu'il a été élu contre Pinchback, c'est admettre que McEnery et Penn ont été élus contre Kellogg et Antoine; c'est admettre aussi que les législateurs fusionistes ont eu la majorité sur les Kelloggistes. Cette conséquence logique est irrésistible.

Mais les républicains du Congrès ne se piquent pas de logique. Ils admettront probablement Sheridan à siéger parce que Sheridan est un républicain et qu'ils n'ont pas d'objection personnelle contre lui, mais ils n'iront pas plus loin.

Si nous prenons maintenant, le rapport du comité congressionnel sur l'élection de 1874, nous y trouvons les mêmes inconséquences.

A l'unanimité, les sept membres de ce comité condamnent les fraudes et les illégalités du Bureau des retours, et ils admettent que les conservateurs ont droit à une majorité dans la Chambre. Il semble donc qu'ils n'ont qu'à demander au président de retirer ses troupes et de permettre à la Législature de la Louisiane de se réorganiser comme elle l'était le 4 janvier 1875.

Au lieu de cela, quatre des sept membres se contentent de recommander à "la Chambre des Représentants de la Louisiane de prendre des mesures immédiates pour remédier à l'injustice et pour admettre à siéger les personnes qui ont légalement droit à des sièges." Or, ce que ces quatre membres entendent par la Chambre, ce n'est pas la majorité qui siège avec M. Wiltz, car lui recommander de prendre des mesures quand la maison d'Etat est encore gardée par les baïonnettes fédérales, ce serait puéril. C'est donc à l'ancienne minorité présidée par Hahn et augmentée d'une dizaine de membres illégalement admis, que la recommandation s'adresse, ce qui est souverainement illogique.

Ainsi, la majorité du comité, après avoir reconnu de quel côté est le droit, n'a rien trouvé de mieux pour redresser l'injustice résultant de l'intervention fédérale qu'une recommandation aux législateurs usurpateurs de remédier eux-mêmes à l'usurpation, en faisant rendre les sièges usurpés à ceux qui y ont droit.

Ce n'est pas tout; le comité recommande la reconnaissance de Kellogg comme gouverneur jusqu'à la fin de son terme: Kellogg le non éligible, le non élu, l'usurpateur en un mot.

Ce comité d'enquête a refusé d'entendre des témoignages sur l'élection de 1872, et il prend sur lui d'arriver, sur cette élection, à une conclusion diamétralement opposée à tout ce qu'on peut inférer des rapports des comités qui s'en sont occupés.

Il veut qu'on reconnaisse Kellogg. Pourquoi? Est-ce parce que c'est Kellogg qui est le premier coupable des fraudes commises par ses instruments du Bureau des Retours, Wells, Anderson, Casanave et Kenner?

Le comité reconnait encore que Kellogg a voulu escamoter l'élection du 2 novembre 1874 et priver les conservateurs de la majorité qu'ils avaient obtenue, et il veut imposer à cette majorité pour lui faire rendre justice, la condition de ne pas punir l'auteur principal de la fraude.

Qu'on rapproche les différents rapports des comités des deux chambres du Congrès et on y trouvera la condamnation de l'usurpation de 1872 comme de celle de 1875. En bonne logique, le Congrès devrait rendre à la Louisiane le gouvernement légal auquel elle a droit, son gouverneur, ses sénateurs élus en 1872 et ses représentants et Sénateurs élus en 1874.

Au lieu de cela, on ne veut accorder pour l'élection de 1872, que l'admission de deux représentants au Congrès, Sheridan et Lawrence, et la non admission de Pinchback au sénat. Et pour 1875, on veut bien accorder une majorité dans la Chambre, mais à la condition que la Chambre respectera toutes les autres usurpations.

Telle est la logique radicale. C'est un flagrant déni de justice.

HOPITAL DE CHARITÉ.—Nous avons reçu de M. J. D. Lichtenberger, secrétaire, le rapport annuel des administrateurs de l'Hôpital de Charité.

Les meilleures chances qui soient offertes
Les meilleures chances qui soient offertes
Sont celles de Samedi prochain,
Sont celles de Samedi prochain,
Dans la Loterie de la Louisiane.
Dans la Loterie de la Louisiane.
Billets seulement dix piastres,
Billets seulement dix piastres,
Vous pouvez gagner Vingt Mille Piastres,
Vous pouvez gagner Vingt Mille Piastres.

Le bureau de conversion.

La clique radicale qui nous gouverne se soumettrait bien encore à avoir une majorité conservatrice dans la Chambre aux conditions que l'on sait, mais elle ne veut à aucun prix voir un honnête homme comme M. Moncure occuper l'emploi de Trésorier. M. Moncure serait à même d'apprendre trop de choses qu'on a intérêt à cacher. Et puis, il deviendrait membre du bureau de conversion et cela ne ferait pas l'affaire de certaines coteries.

Il allait bien le bureau de conversion. Il semblait n'avoir été créé que pour consolider toutes les dettes illégales ou frauduleuses créées depuis quelques années. Il vient d'être provisoirement arrêté dans ses petites transactions par une injonction obtenue par les soins de M. J. Q.-A. Fellows, remplaçant l'avocat-général.

Cette injonction qui vient d'être rendue finale par la Cour Supérieure de District, interdit au Bureau de convertir la seconde émission de Bons montant à $875,000, remise contrairement à la loi, par Warmoth et Kellogg à la compagnie du chemin de fer de Mobile, N. O. et Texas, en considération d'une seconde section du chemin, qui n'a jamais été achevée.

Sur les $875,000 de Bons, il y en avait $750,000 endossés par Warmoth et $125,000 par Kellogg.

L'ordre pour l'injonction avait été signé en octobre 1873 et avait été déclaré perpétuel le 23 janvier. Le jugement signé le 3 février a été signifié hier 23 février. Par le même jugement les deux millions et demi de Bons émis pour l'embranchement de Vermillion et Shreveport, sont déclarés nuls.

Le caucus conservateur.

Débats animés.

Séance de Mardi

Le caucus conservateur se réunit à dix heures et demie au Deutsche Hall sous la présidence de l'Orateur Wiltz. Cinquante-quatre membres répondent à l'appel.

L'Orateur annonce qu'il a reçu une réponse au télégramme que le caucus l'avait chargé, lundi soir, d'envoyer au comité conservateur à Washington et demande si c'est le désir de l'assemblée que cette réponse soit lue en séance publique.

Le capitaine Kidd propose d'entrer en séance exécutive pour entendre la lecture de cette communication.

M. Walker s'oppose à la motion.

Le capitaine Kidd demande alors la lecture du télégramme reçu lundi soir de Washington et qui a déjà été publié dans l'*Abeille* de mardi matin.

Après que l'Orateur eut fait droit à sa requête, M. Walker renouvelle ses objections contre la séance exécutive.

M. Booth appuie M. Walker. La délégation envoyée à Washington, dit-il, conseille que les délibérations soient tenues secrètes, mais certain membre de cette délégation même n'ayant pas su garder le secret, il est d'avis que le public soit invité à entendre les débats du caucus et que les portes restent ouvertes. M. Young dit que s'il objecte à la séance publique, c'est qu'il craint que la salle soit trop encombrée par la foule. Il croit d'ailleurs que puisque la délégation de Washington conseille le secret il vaudrait mieux que toutes les délibérations sur la proposition soumise au caucus restassent secrètes.

M. Dupré est en faveur d'une séance publique et répète en substance ce qu'a dit M. Booth, qu'un des membres de la délégation envoyée à Washington avait déjà levé de son propre chef l'injonction de secret.

M. Estilette déclare qu'il ne pense pas comme l'honorable membre d'Orléans et que la délégation de Washington doit avoir d'excellentes raisons pour recommander le secret.

M. Gillmore parle contre la séance exécutive et il est appuyé par M. Meredith qui déclare qu'il désire que le public soit instruit sur ce qui se passe dans le caucus. Il veut que ses commettants puissent juger de ses actes avec connaissance de cause.

On a commis une grande faute tout d'abord, lorsque le premier vote a été pris sur la proposition Wheeler, de ne pas laisser les portes ouvertes. M. Meredith croit qu'on aurait évité de la sorte pas mal de récriminations et il est d'avis qu'il serait imprudent de continuer à garder secrètes des délibérations sur un sujet qui intéresse le public. En terminant il dit qu'il a voté dans le début pour la proposition Wheeler et qu'il n'a pas honte de le reconnaître.

M. Kelly demande la séance exécutive. Il partage l'opinion de M. Estillette et dit qu'il a la plus grande confiance dans le jugement des membres de la délégation envoyée à Washington, car il croit que ceux-ci représentent la Louisiane au moins autant que les petits jeunes gens imberbes et les piliers de café qui sont disposés à insulter les membres du caucus conservateur quand ceux-ci passent dans la rue.

M. Dupré répond à M. Kelly que sa fougue l'a entrainé un peu loin. Il n'y avait pas que des petits jeunes gens imberbes et des piliers de café au meeting de la statue de Clay. M. Dupré nie que personne ait insulté M. Kelly dans la rue et il ne croit pas d'ailleurs que l'honorable membre soit susceptible d'être intimidé par des jeunes gens imberbes et des pilliers de café comme il l'a dit.

M. Schwing demande finalement le vote sur la question de passer en séance exécutive.

Le secrétaire appelle donc le rôle et annonce le résultat suivant: trente-cinq pour la séance exécutive, vingt-neuf contre. Quoiqu'il n'y eut pas soixante-quatre membres présents plusieurs procurations sont acceptées.

L'Orateur Wiltz dit alors qu'avant d'entrer en séance exécutive il désire donner lecture d'une communication qu'il vient de recevoir du gouverneur McEnery.

On décide cependant que la communication ne sera lue qu'en séance exécutive et les portes sont fermées.

On trouvera ailleurs, dans les colonnes de l'*Abeille*, la traduction de ce document.

A deux heures et quart le caucus s'ajourne à dix heures, mercredi matin, sans avoir pris aucune détermination.

Protestation du gouverneur McEnery.

Nouvelle-Orléans, 23 février 1875.

A l'hon. Louis A. Wiltz, orateur de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane :

Monsieur—Je vois, par les journaux, que le règlement de l'affaire de la Louisiane résultant de l'élection de 1872 et de celle de 1874—règlement qui est connu sous le nom de compromis Wheeler—est encore soumis, par le sous comité Hoar, comme ultimatum au corps que vous présidez. Je désire exprimer en peu de mots, mon opinion sur le droit et le pouvoir de la Chambre de conclure un arrangement quelconque qui fixerait la position politique du peuple en tant qu'il s'agit du résultat de l'élection de 1872. Le peuple seul est capable de décider une question aussi importante, mais si le pouvoir git ailleurs il appartient aux élus de 1872.

Le préambule et la résolution de compromis Wheeler montrent clairement qu'on demande aux membres conservateurs de la Chambre des représentants de souscrire à un compromis relativement à l'élection de 1874, mais encore à celle de 1872. Il est inutile d'avoir recours à des arguments pour fortifier cette position et je n'en offrirai pas par respect pour les membres du caucus.

Comme le gouverneur élu, en vertu de l'élection de 1872, je nie que les membres conservateurs élus de la Législature élue en 1874, assemblés en caucus, aient le droit et le pouvoir de fixer et de déterminer le *status* politique résultant de l'élection de 1872. S'ils exercent un semblable pouvoir, ce ne sera qu'une addition au triste chapitre d'usurpation d'autorité contre laquelle notre population a virilement et bravement lutté depuis deux ans.

Vous verrez que j'ai borné mes remarques à cette partie du compromis affectant l'élection de 1872, au sujet de laquelle on n'a jamais consulté ni moi ni, à ma connaissance, aucun des fonctionnaires d'Etat élus sur la liste de la fusion en 1872, ni aucun des sénateurs dont le terme n'est pas expiré, sauf un seul.

En conséquence, monsieur l'Orateur, je proteste solennellement contre le compromis proposé de l'élection de 1872, et je crois, monsieur, pour ce cas au moins, que ma voix proclame les sentiments des neuf dixièmes de cette population brave, patiente et héroïque qui, depuis deux ans, au milieu des défaites et des désastres, n'a jamais failli à exprimer son horreur et son éloignement pour l'usurpation, jusqu'à ce que sa voix ait été entendue, voix qui sonne maintenant le glas funèbre du radicalisme dans toute l'étendue de cette grande république.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN MCENERY.

Mieux que jamais.
Mieux que jamais.
Mieux que jamais.
Mieux que jamais.

La Loterie d'Etat de la Louisiane a ajouté 250 lots au grand tirage à numéros simples de Samedi prochain, faisant en tout 440 lots, s'élevant à $75,000, avec un gros lot de $20,000.

Achetez vos billets de bonne heure. Achetez les de bonne heure.

Louisiane.

Nous n'avons pas reçu le dernier numéro du *Messenger*, notre confrère voudrait-il nous en envoyer un autre exemplaire, car nous supposons que le premier s'est égaré.

Le *Chief*, de Donaldsonville, raconte qu'un nègre nommé Anthony Turner a été tué pendant qu'il volait un baril de farine à bord du bateau à vapeur Wright, par le watchman du bateau, John Williams. Ce dernier s'est constitué prisonnier et a été relâché après examen. Trois autres nègres complices de Turner, nommés Joseph François, Jos Ocean, et Jno. Custer ont été arrêtés. Ils étaient venus en esquif aborder le Wright, et Turner était monté à bord et roulait le baril lorsqu'il a été tué faute d'avoir répondu à l'interpellation du watchman. Le Wright était employé au déchargement du bateau à vapeur Pinta qui a coulé il y a quelques jours.

Le *Chief* annonce que Joseph Garcia, ex-constable de la ville, qui avait tué, le 1er septembre 1873, un nommé Heabert après avoir reçu de lui un coup de couteau, est revenu à Donaldsonville malade et dénué de tout. Se sentant près de la mort par suite des progrès d'une phthysie il a voulu mourir auprès des siens. Le shérif a renoncé à arrêter Garcia sur la déclaration d'un médecin qui a dit qu'il était mourant.

OPÉRA.

Demain, jeudi, le *Barbier de Séville* sera donné en Matinée.

C'est demain soir que Mlle Dumoulin prend son bénéfice.

Elle a choisi *La Grande Duchesse de Gérolstein*, opéra-bouffe d'Offenbach. Elle remplira le rôle de la Duchesse. Les autres rôles sont distribués ainsi qu'il suit: *Fritz*, M. Miral; le prince *Paul*, M. Laurent; le général *Boum*, Douval; le baron *Puck*, Daron; le baron *Grog*, Fernand; *Nepomuc*, Rossi (fils). Mlle Liogier remplira le rôle de *Wanda*.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Le succès qu'a obtenu Miss Jane Coombs hier dans le "Rose" n'a pas été moins brillant que celui qu'elle a obtenu la veille dans la comédie de Boucicault, "London Assurance"; et la sympathie que lui a témoignée le public, à ces deux soirées, est pour nous une preuve concluante que trois années d'absence n'ont pas effacé les souvenirs qu'elle avait laissés dans notre ville.

M. Morton, qui fait partie de la troupe de Miss Coombs est aussi un artiste de mérite, et le public ne lui a pas fait un moins chaleureux accueil qu'à Miss Coombs. "School for scandal" est annoncé pour ce soir, Miss Coombs devant remplir le rôle de "Lady Teazle."

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Sans précisément se lasser du drame ou de la tragédie, il est bon parfois de varier ses plaisirs en goûtant de la comédie, de la pantomime ou du burlesque. Le grand, l'indispensable tact du directeur d'un théâtre où se succèdent chaque semaine des troupes ambulantes, est donc de se conformer à l'humeur, aux goûts du public; d'être en un mot, ardent à lui complaire. Ce tact, ce talent est celui que possède si bien M. Bidwell, et les personnes qui fréquentent son théâtre sont unanimes à le lui reconnaître.

La troupe de Menstrels de Haverly qui, une fois l'an, visite notre ville et y séjourne une semaine pour y donner des représentations, a fait sa réapparition lundi dernier, sur la scène de l'*Académie*. Cette troupe possède les mêmes artistes que nous avons vus l'année dernière et les scènes précédentes, à l'exception de deux ou trois nouveaux qui, nous le croyons, sont d'excellentes acquisitions.

Une des scènes que nous avons le plus admirées est celle où un vieux nègre, courbé sous le poids des ans, retourne, après une longue absence, sur l'habitation où il s'est connu, où s'est écoulée sa plus tendre jeunesse. Sa cabane qu'il retrouve dans un état de caducité complète lui rappelle des souvenirs d'enfance. M. Barlow dans les sordides haillons de ce vieux nègre, rend cette scène avec un naturel, une vérité saisissante.

THÉATRE ST-CHARLES.—La deuxième représentation de "Lancashire Lass" a mieux marché hier que la première, la veille. Miss Katy Mayhew et M. Ben de Bar ont parfaitement joué et ont été bien secondés par la troupe régulière.

LE CONCERT AU PROFIT DE LA FAMILLE BRUSLARD.—Nous pouvons annoncer dès aujourd'hui, que le concert que des dames organisent au profit de la famille du regretté Charles Bruslard, aura lieu le 2 avril prochain dans la salle St-Patrick.

NEW ORLEANS MONTHLY REVIEW.—Nous avons reçu le numéro de février de cette publication mensuelle, éditée par le professeur Daniel K. Whittaker, littérateur distingué. Il contient un choix varié d'articles littéraires, scientifiques et historiques. Nous y remarquons un article intitulé "Were the confederates guilty of treason", dans lequel l'écrivain démontre par une argumentation convaincante, que les confédérés ne se sont pas rendus coupables de trahison.

LE GRAND LOT DE $20,000.—C'est samedi prochain, 27 du courant, que la Loterie de la Louisiane présente cette grande aubaine à la population de la Nouvelle-Orléans, pour le prix de $10 seulement, les billets étant au nombre de 10,000. Le calcul est vite fait. C'est un tirage simple, le plus simple du monde. On met peu pour retirer beaucoup, et remettre encore car la loterie a cela de bon qu'elle peut vous enrichir plusieurs fois de suite ou à de courts intervalles. Prenez donc des billets et vous n'aurez pas à le regretter.

Vous seriez bien mal avisé,
Vous seriez bien mal avisé,
Si vous ne sollicitiez
Si vous ne sollicitiez
Dame Fortune.
Dame Fortune.
Elle est prête à vous sourire le Samedi 27,
Elle est prête à vous sourire le Samedi 27,
Au grand tirage de la Loterie de la Lne,
Au grand tirage de la Loterie de la Lne.

LE DR. PARMLY, dentiste, au No 7 de la rue North, place Lafayette.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

17.

POUR TOUTES LES MALADIES DE FEMMES, soit jeunes ou vieilles, mariées ou non, soit à leur retour d'âge, soit par suite d'un changement dans leur hygiène, la Prescription Favorite du Dr. Pierce manifeste une influence tellement bienfaisante, que celles qui en ont fait usage prônent son bons effets. [illegible]

M. John A. Kinney, droguiste, de Koch [illegible] a écrit ce qui suit: [illegible] Au Dr. Pierce, Buffalo, N. Y. [illegible] Votre médicament se vend plus rapidement qu'aucun autre de ma pharmacie, et donne une satisfaction générale. [illegible] A vendre à toutes les pharmacies.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LES VOLEURS.

Il faut encore parler d'eux.

Notre ville est positivement infestée de voleurs en ce moment et la police n'y peut rien [illegible] n'y a que les novices qui se laissent prendre.

[illegible]

Il faut que ce soit vrai, car il n'y a pas de ville aux Etats-Unis, où l'on vole plus facilement qu'à la Nouvelle-Orléans. [illegible]

[illegible]

Celui-là risque rarement sa liberté où sa vie, car il sait s'éloigner à temps dans certaines circonstances [illegible]

[illegible]

Hier matin des voleurs se sont introduits dans l'établissement de M. George McCloskey, bâtisse Touro, No 121 rue du Canal, et ouvrant deux tiroirs, derrière le comptoir, ont pris $800 en billets de banque et plusieurs piastres.

[illegible]

Arrestation.

Les agents du service secret de la police remplissent bien leurs devoirs [illegible]

Les agents Pearson et Smith ont arrêté hier sept personnages suspects à juste titre, répondant aux noms de Hebert Baker, Geo. Washington, Sandy Casey, John Summers, James Murrill et H. B. Joyce, qui ont été enfermés à la station du 1er precinct.

Plus tard dans la journée les mêmes agents ont appréhendé au corps un certain John Simonds, qu'ils ont rencontré au coin des rues Remparts et Poydras. John Simonds n'est pas l'honnêteté personnifiée, paraît-il, et on le croit capable, si l'occasion se présentait, de s'approprier le bien d'autrui.

Nous félicitons les agents Pearson et Smith de leur zèle et de leur activité. Comme Titus, l'empereur Romain, ils peuvent dire que leur journée a été bien remplie.

Si l'on arrêtait tous les suspects la ville serait bientôt débarrassée de voleurs.

Séance du Conseil Municipal.

Le conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Leeds. Tous les administrateurs sont présents à l'exception de M. Burke.

M. Brown, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes qui sont approuvées dans difficulté.

M. Landry, administrateur du département du commerce, présente la résolution suivante qui est adoptée:

Résolu que le maire soit autorisé à prendre les mesures qu'il croira nécessaires pour supprimer les représentations données au théâtre du Globe par la troupe connue sous le nom de "Danseuses de Can-Can", si dans son opinion il le juge convenable.

Une pétition de M. Thomas Layton est présentée demandant que l'ordonnance 2005 relative aux taxes arriérées soit révoquée, est reçue et remise au secrétaire pour être inscrite sur les registres.

A la dernière séance du conseil un comité avait été nommé pour donner un aperçu de la situation financière de la ville.

Ce comité présente un rapport très détaillé des ressources et des dettes de la ville, qui laisse voir que la position n'est pas très brillante pour le moment.

Le comité s'ajourne ensuite à mardi prochain.

TEMPERATURE.—23 fév. 1875.
Thermomètre de C. Du AMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	66	19
12 M.	72	22
3 P. M.	76	23
6 P. M.	75	24

—On lit dans la *Patrie*:

Un fait inattendu et qui n'est pas sans gravité s'est produit à l'Assemblée Nationale. M. le ministre de l'intérieur s'est élancé à la tribune et a déclaré que le maréchal Mac-Mahon [illegible]

[illegible]

Pouvoir Législatif.

[illegible]

MM. Lane et Lowell [illegible]

[illegible]

Ouverture de la Petite Bourse.

[illegible]

J. A. LACROIX,

[illegible]

BIJOU FERTILIZING WORKS

FERTILISEURS.

[illegible]

Avis.

[illegible]

$1000.00

[illegible]

Collége Commercial de Dolbear.

[illegible]

Avis spécial.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

[illegible]

Avez-vous besoin d'argent?

[illegible]

AU SINGE QUI VISSE.

[illegible]

Chaussures! Chaussures!

AU MAGNOLIA.

[illegible]

PIERRE PAVIA

[illegible]

AU PROGRÈS.

ERNEST GARAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis.

[illegible]

Au Public.

[illegible]

A Fréter.

2000 [illegible]

[illegible]

Ver. MAIGNAN,

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT,

[illegible] 23 et 25 [illegible] Rue Bienville [illegible] 23 et 25

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.

New York. New Orleans.

J. P. SARRAZIN,

Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

[illegible]

Aux Dames.

[illegible]

LA CÉLÈBRE

Mme LEONCE

[illegible]

DIRECTORY

DE BOARDS,

1875.

[illegible]

Prix: $5.

Dr. OTTO KRATZ,

[illegible]

JULIUS ROBERT'S

[illegible]

J. DESCA,

[illegible]

ELKIN & CO.,

[illegible]

1200 [illegible]

Compagnie d'Assurance Crescent.

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Maison Établie en 1838-35.

MEUBLES.

McCRACKEN & BREWSTER,

[illegible] Rue Royale [illegible]

[illegible]

McCracken & Brewster.

HORTICULTURE.

[illegible]

Restaurants, Hôtels, &c.

Cosmopolitan Eating House.

[illegible]

PENSION FRANÇAISE.

[illegible]

Restaurant des Quatre-Saisons.

[illegible]

Commercial Restaurant.

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

[illegible]

L. GIROT,

[illegible]

JOHN G. WAGNER,

[illegible]

Avis aux Contribuables.

[illegible]

Notice to the Public & Taxpayers.

[illegible]

A vendre.

[illegible]

Café à Vendre.

[illegible]

OCCASION RARE.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

Le Samedi, 24 juillet 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot—$100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

[illegible]

Grand Concert Promenade

[illegible]

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

[illegible]

Souvenez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 24 juillet 1875,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSEZ-VOUS A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

—AUX SOINS DE—

CHAS. T. HOWARD.

Président.

JOS. DAVID,

[illegible]